



REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Bonne fête Mamie

Du jeudi 27 février au jeudi 02 mars 2023

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu sur la page Facebook à l'occasion de la Fête des Grands-Mères

Article 2 Pour jouer

2.1 – aimez la page Calais Cœur de Vie

2.2 – Commentez la publication

Jeu gratuit et sans achat.

Article 3

Un tirage au sort aura lieu le vendredi 03 mars 2023 pour désigner le gagnant

Seront récompensés 3 personnes. Les lots mis en jeu sont :

1 tee-shirt Aime comme Mamie

Et une pochette

Toute participation non conforme aux caractéristiques techniques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Seront exclues : les personnes mineures, les personnes n'ayant pas respecté les délais de participation au concours prévu ou les conditions demandées ci-dessus.

Les résultats du jeu concours seront publiés sur la page Facebook Calais Cœur de Vie le vendredi 03 mars 2023. Les gagnants devront se manifester par message, donner leurs coordonnées complètes à l'administrateur du jeu pour la remise du prix.

Article 4 Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date du tirage au sort ou de remise du lot si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours de l'association organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Implique l'acceptation complète pour recevoir la newsletter.

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2023 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Une seule participation par personne est possible.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.

Article 9 : Informatique et Libertés

Les informations communiquées au cours du jeu concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne de l'association

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Août 2004, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par l'association organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à :

L'Association des commerçants de Calais Cœur de Vie 3 rue Neuve, Calais Cœur 62100 CALAIS.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation.

L'association Organisatrice utilisera uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au Concours.